

## Mobilité des enseignants du 1er degré

### Projet de note de service :

Nous avons reçu le projet de note de service « Mobilité » 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré. Pas de grand changement par rapport à la note de service de 2010. On voit apparaître avec satisfaction la prise en compte des enfants à « naître » dans le rapprochement de conjoint.

**Lors de la réunion bilatérale du 11 octobre, nous avons exigé un bilan.** Les permutations 2010 n'ont fait l'objet d'aucune réunion ou communication d'un bilan. Comment travailler alors sur le nouveau projet ?

**Nous avons dénoncé le mirage de l'accompagnement et le manque de transparence des résultats.** Le secret maintenu sur le calibrage des départements et sur l'information mutation ou permutation empêche de comprendre les situations d'échec.

**Nous avons pointé la fragilité de l'équité.** Les barèmes étant validés dans les départements sans consolidation paritaire nationale, des divergences d'appréciation sont possibles (notamment sur la prise en compte du département limitrophe, ou sur la complexité d'appréciation du lieu d'inscription du conjoint au Pôle Emploi). Le SE-Unsa a donc réclamé la tenue d'un GT national au moment de la remontée des données au Ministère. La remise d'une simple disquette pour les opérations de Mutations ne suffit pas !

**Nous avons revendiqué une prise en compte des années de séparations** pour les collègues qui se voient dans l'obligation de prendre un congé parental ou une disponibilité. Aujourd'hui leur barème reste figé année après année.

**Nous avons demandé que l'on réfléchisse** à la prise en compte des situations des collègues devant prendre en charge leurs ascendants gravement malade ou dépendants.

**Nous avons demandé un bilan particulier sur l'île de France** où, en particulier dans le 93, il n'est pas possible de sortir hors Rapprochement de Conjoint même en réitérant la demande durant de nombreuses années.

Concernant les mouvements départementaux, nous avons demandé que soit supprimée l'incitation forte d'une seule saisie de vœux pour une phase d'ajustement reposant uniquement sur le vœu géographique.

### Calendrier prévisionnel des opérations :

Publication de la note de service Mobilité : 4 novembre 2010

Ouverture du serveur : 18 novembre 2010

Fermeture du serveur : 7 décembre 2010

Envoi des confirmations de demande de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat : 10 décembre 2010.

Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les IA : 17 décembre 2010.

Vérification des vœux et barèmes dans les départements : 4 Février 2010-

Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap : 4 février 2010

Date limite d'enregistrement des demandes tardives et demandes d'annulation : 8 Février 2011

Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la Mutation : 14 mars 2011